



Comité syndical du 24 mars 2016

DELIBERATION N° 16-004

Objet : Modification des statuts de Val d'Oise Numérique

Le vingt-quatre mars deux mille seize à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON.

	Sont présents :	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
1 5 FEV. 2016	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
0 1 AVR. 2016	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
O 1 AVR. 2016	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Pays de France
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	Sont excusés :	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA ValParisis

Représentant 97 voix sur un total de 120

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Edouard EON

Le Comité syndical,

Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,

Vu la délibération 15-029 du 16 novembre 2015 relative à l'état d'avancement des demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Région Ile de France,

Vu la délibération 15-031 du 16 novembre 2015 relative aux conséquences de la loi NOTRe et du schéma régional de coopération intercommunale sur la gouvernance et le financement du syndicat,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France n° 2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale

Vu le rapport n°16-004,

Après en avoir délibéré : (97 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSENTION)

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique ;

AUTORISE le Président à notifier la modification des statuts du syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique à l'ensemble des Présidents des organes délibérants représentés au sein du syndicat ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Edouard EON

O 1 AVR. 2016 M. Leich

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE

6 AVR. 2016
BUREAU DU CONTROLE
DE LA LÉGALITÉ